

hisfora

la lettre du GEHFA
groupe d'étude
histoire de la formation des
adultes

Numéro 17 – septembre 2005

Rédaction : GEHFA, 35C, rue de la Beaune, 93100 Montreuil

hisfora@aol.com

Editorial

Le *Pôle de conservation des archives de la formation des adultes* est né. Il est établi à Bobigny, au 9^{ème} étage d'une des tours de conservation du centre d'archives de la Seine-Saint-Denis.

La convention, sur laquelle ont travaillé plusieurs membres du conseil d'administration du gehfa, d'abord envisagée avec les archives du Monde du travail à Roubaix, puis avec différents centres d'archives départementaux, est en cours de signature¹ entre le gehfa et le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis.

En préambule, cette convention précise : « *Les membres signataires reconnaissent l'importance scientifique, patriotique et sociale des archives des organismes de formation des adultes, ainsi que de celles des personnalités et militants liés à ces organismes, et décident de coopérer à leur sauve-garde et à leur mise en valeur.* »

C'est l'aboutissement de plusieurs années d'efforts et de contacts multiples. C'est également le début d'un chantier immense qui s'ouvre à notre association. En effet, cette convention nous engage : l'article 5 précise que le gehfa contribue à la recherche, à la collecte, à l'exploitation et à la mise en valeur des sources, que conformément à ses statuts, il encourage la réalisation de travaux de recherche historique grâce à l'élaboration d'outils d'aide à la recherche, dont un guide des sources qui sera accessible en ligne à partir de son site Internet, et par l'organisation de séminaires, de journées d'études, et de toutes manifestations utiles à la promotion de la recherche.

Déjà quelques détenteurs d'archives de la formation des adultes ont manifesté leur désir de déposer leurs documents dans ce pôle et des contacts sont en cours. Le prochain numéro d'Hisfora fera le point sur les premiers versements effectués.

Qui peut déposer ? Toute personne disposant d'archives privées ayant un rapport avec la formation des adultes, tout organisme de formation privé (les organismes publics ont leurs propres règles d'archivage), toute société, association ou autre organisme à statut privé ayant mené des activités dans ce domaine. Priorité est donnée aux personnes physiques ou morales ayant ou ayant eu un rôle national, puis à celles exerçant ou ayant exercé leur activité en région Ile-de-France. En effet, l'existence du Pôle de Bobigny n'est pas exclusive de dépôts d'archives de la formation des adultes dans d'autres services d'archives.

¹ A l'heure où nous mettons sous presse, cette signature est imminente. La convention a déjà fait l'objet d'un avis favorable de la commission permanente du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis réunie le 21 juin.

Que peut-on déposer ? Des archives à caractère historique, quels que soient leur forme et leur support matériel. En fait, tout type de documents : courriers, dossiers comptables, documents statutaires, de travail, compte rendus de réunions, rapports d'études, compte rendus d'actions, documents pédagogiques, fichiers adhérents, dossiers stagiaires, périodiques produits, notes manuscrites, photographies, films, bandes audios... Priorité sera donnée aux archives qui courent un risque pour des raisons diverses : conditions de stockage insatisfaisantes, déménagements, encombrement de logements privés...

Comment déposer ? Le mieux est de prendre contact avec nous en nous communiquant la quantité de boîtes à déposer et un pré-inventaire. Il est possible pour cela de nous retourner le questionnaire « *Où sont les archives de la formation des adultes ?* » téléchargeable depuis notre site Internet. Le gehfa jouera alors un rôle d'interface avec le centre d'archives. Mais chaque propriétaire reste maître des conditions de consultation du fonds qu'il dépose. Chaque don ou dépôt donnera lieu en effet à une convention conclue entre la direction des services d'archives et les propriétaires.

Vous avez connaissance d'archives en perdition (publiques ou privées) ? Menacées ? En sursis ? Faites-le nous savoir. Nous prendrons alors les contacts nécessaires pour envisager leur sauvegarde.

Merci d'avance pour votre coopération.

Françoise F. Laot

Deuxième et troisième séance du cycle de séminaires

L'apprentissage entre tradition et modernité : 1940-1980.

Coordination Bernard Pasquier

11 octobre 2005 :

Vers l'intégration dans la formation initiale.

6 décembre 2005 :

**Les mutations de l'apprentissage dans deux
secteurs économiques**

De 17 heures 30 à 19 heures 30

à l'ETSUP (École supérieure de travail social)

8 villa du Parc Montsouris - 75014 Paris

RER : Cité Universitaire - Métro : Porte d'Orléans

Programme page 3

Les freins à l'engagement des universités dans la formation continue

*Thèse préparée sous la direction du Professeur Jacky Beillerot, puis du professeur Philippe Carré
Présentée et soutenue publiquement par Jacques Denantes le 6 Avril 2005*

Polytechnicien, ingénieur des Ponts et Chaussées, diplômé de la Harvard Business School, c'est dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle de jeunes et d'adultes que Jacques Denantes s'est investi dans les vingt dernières années de sa carrière.

Après avoir passé une dizaine d'années au Maroc puis en Tunisie, dans le cadre de la coopération, il s'est occupé, à l'intérieur du Groupe de la Caisse des Dépôts, d'aménagement et d'urbanisme avant d'y susciter la création d'une filiale associative, l' A.C.E.R.E.P. qui, à partir de 1973, a mené sur le terrain des actions de formation orientées vers l'emploi : notamment, c'est en s'appuyant sur la collaboration avec les entreprises à partir de l'analyse de leurs besoins de nouvelles compétences suscitées par leurs évolutions, que les expérimentations sur les conditions de l'insertion sociale et professionnelle de chômeurs, plus spécialement avec des jeunes en situation d'échec scolaire ont été conduites. A partir de 1986, Jacques Denantes a ensuite poursuivi et terminé sa carrière au Ministère de l'Équipement où il a été confronté aux problèmes de formation du personnel en vue d'adaptation aux emplois ou de promotion individuelle.

Ces différentes expériences l'ont interpellé sur la signification que donne notre société « au niveau dont chacun est marqué à la fin de sa scolarité ». Il en a rendu compte dans deux livres sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en situation d'échec scolaire². Le niveau lui est apparu fonctionner le plus souvent comme une barrière, aussi a-t-il entrepris cette recherche pour connaître les conditions dans lesquelles les universités pouvaient mettre des échelles à la disposition de ceux qui voulaient passer le mur d'un faible niveau obtenu en fin de scolarité.

La thèse comporte deux volumes : le premier, qui est le texte de la thèse, est structuré en quatre parties et le deuxième est composé des annexes. Nous présentons ici le premier volume.

L'introduction présente l'objet de la thèse, « expliquer et comprendre les conditions dans lesquelles la formation continue s'est développée dans les universités depuis 1968 », puis la première partie est une comparaison entre deux systèmes de formation continue dans deux universités : celle de Paris X Nanterre et celle de Lille 1. Jacques Denantes rappelle l'histoire de chacun de ces systèmes, décrit leurs organisations respectives, les populations accueillies, les formations proposées. Surtout, il s'attache à mettre en évidence les modalités d'engagement de chacune de ces universités dans la formation continue. L'intérêt de cette confrontation repose sur la place très différente qu'occupent ces systèmes de formation continue : dans un cas, elle se développe sans correspondance avec les UFR, les diplômés sont repérés par niveaux, mais ne sont pas reliés aux diplômes nationaux, aussi la formation continue apparaît-elle comme marginale dans l'organisation de l'université. Dans l'autre cas, celui de Lille 1, la formation continue est considérée comme une mission essentielle de l'université. Portée par un ensemble d'acteurs très dynamiques, son développement constituera progressivement un référent national d'organisation de la formation continue en milieu universitaire.

La deuxième partie a pour but de rechercher un cadre théorique d'interprétation de l'histoire récente de la formation continue en France. Postulant « l'hypothèse d'un monde de la formation professionnelle », J.Denantes emprunte à Piaget une

méthode pour l'examiner en termes de structures, de logiques d'acteurs et de signification des discours. L'analyse des structures montre comment l'institution des conventions par la loi de juillet 1971 a imposé la définition et le financement des actions de formation au coup par coup. Celle des logiques d'acteurs fait ressortir le poids des financeurs dans les décisions. Enfin l'analyse des discours conduit à les ordonner autour de deux axes de significations, celui de la légitimité des pouvoirs en matière d'éducation et de formation, et celui des conditions imposées pour accéder aux formations et aux certifications qu'elles délivrent.

La troisième partie est consacrée à l'histoire de la formation continue dans l'espace universitaire. A partir d'un travail sur archives, elle fait ressortir les débats qui se sont déroulés dans le cadre des réunions du collectif des universitaires engagés dans cette formation. La période couverte va de décembre 68, date de promulgation de la loi d'orientation pour l'enseignement supérieur, à janvier 2002, date de la promulgation de la loi de Modernisation qui a généralisé l'usage de la validation des acquis à toutes les procédures de certification. Elle a été découpée en cinq étapes :

- 1968-1974 : incitées par les Pouvoirs Publics à s'engager dans la formation continue, les universités mettent en place des missions de formation continue, qui commencent à prospecter les financeurs et à produire des formations dans le cadre des conventions instituées par la Loi de 1971.

- 1974-1981 : la formation continue fait l'objet de vifs débats dans le milieu universitaire, notamment dans la commission formation du SNESup. Le collectif des chargés de mission demande au Ministère de créer le nombre de postes correspondant au développement des activités, mais n'obtient que partiellement satisfaction, ce qui oblige les universités à recruter un grand nombre de personnels hors statut.

- 1981-1989 : avec l'arrivée au pouvoir de la gauche, le collectif qui se transforme en coordination voit s'ouvrir la perspective d'une véritable intégration de la formation continue dans la formations initiale. Un colloque est tenu dans ce sens à Reims en 1982. Cependant, la loi d'orientation de 1984 maintient l'obligation d'une gestion séparée de la formation continue, et accentue la précarité imposée au recrutement des personnels hors statut. Par contre elle annonce la validation des acquis de l'expérience pour l'accès aux études supérieures. Celle-ci fait l'objet d'un décret de 1985, qui confie la pleine responsabilité de la procédure aux présidents d'universités.

- 1989-1997 : cette étape débute avec une circulaire du ministre L. Jospin, qui affirme sa volonté de donner un réel contenu à l'autonomie des universités et qui globalise la négociation des budgets de fonctionnement dans le cadre de contrats quadriennaux. En 1992, C. Allegre étend la procédure de validation des acquis à des parties d'examen, et le ministère organise, en 1993 et en 1996, deux réunions à Lille pour promouvoir sa mise en œuvre dans les universités.

- 1997-2001 : Les statistiques du Ministère font ressortir de grandes différences d'engagement des universités dans la formation continue et dans la validation des acquis. Des rapports officiels mettent en cause la résistance du milieu universitaire, mais ils soulignent aussi la faiblesse de l'engagement des pouvoirs publics en faveur des formations longues susceptibles de répondre aux demandes individuelles de promotion.

Dans la quatrième partie, Jacques Denantes s'efforce d'expliquer et de comprendre le décalage entre « des affirmations, sans cesse renouvelées par le Ministère de l'Éducation, de la

² *Les jeunes et l'emploi* – Jacques Denantes -L'Harmattan – 1987 –

La société malade du chômage – Jacques Denantes - L'Harmattan – 1989

vocation des universités à s'engager dans la formation continue, et la réalité de cet engagement ». En se référant au premier axe des significations des discours sur la formation (cf la seconde partie), il emprunte à Christine Musselin son modèle de « la configuration universitaire »³, qui met en scène le jeu des pouvoirs entre le ministère, la profession et les universités. Cela le conduit à mettre l'accent sur le rôle de la profession universitaire qui, à travers les sections du CNU, refuse de valoriser les activités de formation continue dans l'évaluation des activités universitaires. Avec l'appui du ministère, l'université de Lille 1 a intégré la formation continue dans l'enseignement initial, ce qui lui a permis de surmonter, en partie, les réticences des enseignants, qui bénéficient de l'image résultant de cet engagement. En se référant au deuxième axe des significations des discours sur la formation continue, il emprunte à Henri Mintzberg son modèle du « processus de classement »⁴ qui, représentant la parcours des étudiants dans le système universitaire, permet de faire apparaître la nécessité pour les enseignants qui s'engagent en formation continue, d'y consacrer beaucoup plus de temps qu'en formation initiale. Ils le font au détriment de la recherche, qui est seule valorisée dans l'évaluation des carrières. Ceux qui le font sont des militants qui sacrifient leur carrière. Ils reçoivent l'appui de notables universitaires qui voient dans la formation continue un levier permettant d'actionner la réforme du système universitaire. Mais la majorité des enseignants ne s'intéresse pas aux activités de formation continue. Cela s'explique par l'incompatibilité entre la recherche et la formation dans l'évaluation des carrières. Mais une analyse de discours semble montrer aussi la persistance d'un refus de la nécessité qu'entraîne la formation continue de prospecter des financements en dehors des attributions budgétaires.

Selon les commentaires du jury⁵ devant lequel Jacques Denantes a présenté sa thèse, l'originalité essentielle réside d'une part dans la prise en compte d'une question jusqu'ici absente des travaux de recherche et d'autre part dans le traitement de manières fort diverses des informations, « mêlant études de cas, analyse de documents, travail sur des textes réglementaires, reconstitution d'une chronologie d'événements et d'étapes, analyses interprétatives ». En effet, Jacques Denantes a mené un travail de recherche considérable qui a nécessité un effort important de mise en ordre : de nombreux textes ont été retrouvés, dépouillés, complétés par des entretiens avec de nombreux acteurs de terrain ou d'instances représentatives. Un écriture sobre et claire contribue à la qualité de ce document. Ce travail a été apprécié par le jury qui lui a attribué la mention très honorable.

.Catherine Arnaud

LES CFC DE ROUEN SE MOBILISENT

Un récent déménagement de la délégation académique à la formation (DAFCO) de Rouen sert de déclencheur. Qu'allaient devenir les documents accumulés depuis 1978 ? Inquiet un CFC (Conseiller en formation continue de l'éducation nationale) retraité alerte le Délégué académique et se voit confier le soin, avec l'aide de la documentaliste du réseau, de les trier et de les classer sommairement avant transfert. Mais nombre de groupements d'établissements (GRETA) risquent d'être confrontés au même

³ *La longue marche des universités françaises* – Christine Musselin – PUF – 2001 -

⁴ *Le management – Voyage au centre des organisations* – Henri Mintzberg – Ed. d'organisations -1998

⁵ *Composition du jury* : Marie- Françoise Bonnet- Professeur Université de Paris X Nanterre- Michel Feutrie – Maître de Conférences -Université Scientifique Technique de Lille 1 – Christine Musselin – Directrice de Recherches au CNRS- Centre de Sociologie des Organisations – Pierre Veltz – Professeur à Ecole Nationale des Ponts et Chaussées -

problème. Un petit groupe d'agents publics de la formation continue se mobilise et s'apprête à constituer une association en vue de répertorier et sauver les archives des DAFCO, CAFOC (centre académique de formation continue) et GRETA de l'académie de Rouen et d'encourager les dépôts aux archives départementales.

Une campagne d'information est amorcée avec trois priorités :

- alerter les GRETA, les établissements, les centres de formation de l'académie de Rouen sur la nécessité de conserver et classer les archives de la formation continue,
 - recueillir les témoignages des "pères fondateurs" du réseau académique,
 - dresser une chronologie de son développement, de ses mutations.
- L'association en constitution espère ainsi réunir quelques matériaux utiles aux historiens des institutions publiques de formation continue, dont les travaux sont encore très peu nombreux.

Contact : Gérard Gillard, gerard.gillard@wanadoo.fr

DEUXIÈME SÉMINAIRE DU CYCLE « L'APPRENTISSAGE ENTRE TRADITIONS ET MODERNITÉ » 1940 -1980 11 OCTOBRE 2005 « L'INTÉGRATION DANS LA FORMATION INITIALE »

Intervenants :

- **Bernard CREPEAU**, ancien directeur adjoint du Centre Pédagogique des Maisons Familiales d'Apprentissage Rural
- **Guy MÉTAIS** qui fut entre 1966 et 1973, chargé de mission au Commissariat Général du Plan et collaborateur du Secrétaire Général à la Formation Professionnelle, Jacques Delors, ainsi que du Premier Ministre, Jacques Chaban-Delmas.

Lors du séminaire du 24 mai 2005, André Malicot, Philippe Marchand et Paul Rouzé ont présenté quelques réalisations de l'apprentissage à partir des années 1940. Favorisées, à l'origine par le Gouvernement de Philippe Pétain, elles obéissaient à une logique spécifique de qualification, liée aux besoins de secteurs organisés. Elles perdurèrent donc après 1945.

Le deuxième séminaire est centré sur la transformation de ce mode d'insertion professionnelle en voie de formation initiale.

Dans l'agriculture, les MFR (Maisons Familiales d'Apprentissage Rural) étaient jusqu'en 1960, gérées par des parents agriculteurs, et fonctionnaient, en alternance, dans le cadre de la Loi de 1929 régissant l'apprentissage agricole. A la suite de la Loi de 1959 portant la scolarité obligatoire à 16 ans, les MFR n'abandonnèrent pas l'alternance, une disposition d'une Loi de 1960 indiquant que les formations pouvaient être données d'une façon permanente ou selon un rythme approprié, dès la classe de 4e.

C'est une des quatre lois du 16 juillet 1971 qui consacre l'apprentissage comme première formation réellement alternée, tout en mettant au premier plan ses exigences pédagogiques. Avec les trois autres lois, elle s'inscrit dans un projet global de formation de réponse aux besoins en personnel qualifié. Comme elles aussi, elle procède d'une concertation entre les Pouvoirs Publics et les partenaires sociaux et économiques.

La dernière séance du cycle se tiendra le 6 DECEMBRE 2005 sur le thème LES MUTATIONS DE L'APPRENTISSAGE DANS DEUX SECTEURS ECONOMIQUES (le BTP et l'industrie automobile)

Avec la participatio de Lucie Tanguy, Directrice de Recherches au CNRS, Philippe Casella, Maître de Conférences à l'Université de Nanterre et Emmanuel Quenson, Maître de Conférences à l'Université d'Evry Val d'Essonne.

Chronique bibliographique

N'hésitez pas à nous proposer de nouvelles références traitant de l'histoire de la formation des adultes: publications récentes ou anciennes qui n'auraient pas encore été répertoriées dans la bibliographie en ligne. Envoyez-les à contact@gehfa.com ou à hisfora@aol.com. Merci d'avance !

Tanguy L., 2005, Sciences sociales et construction de la catégorie "formation" en France (1945-1971), in J.-P. Durand, D. Linhart, 2005, *les ressorts de la mobilisation au travail*, Ed. Octarès, pp. 273-285

Métais G., 2005, "Pourquoi une loi de 1971 sur l'apprentissage?", *Actualité de la formation permanente*, n° 194, janvier-février 2005

De l'éducation permanente à la formation tout au long de la vie, 2004, *Savoirs, Revue internationale de recherche en éducation et formation des adultes*, n° 6.

Dossier thématique de la revue *Savoirs* avec une note de synthèse de Jean-Claude Forquin : "L'idée d'éducation permanente et son expression internationale depuis les années 1960" et un débat lancé par Paul Santelmann : "L'éducation permanente... en quête de reconnaissance"; et les réponses de Hubert Bouchet, Marc Dennery et Pierre Dominicé.

Alisé N., 2002, *L'éducation populaire des adultes en Moselle sous le Second Empire*, mémoire de maîtrise sous la direction de Bernard Desmars, Université de Metz, 315 p.

Comment l'éducation des adultes, considérée comme un moyen de moralisation et de contrôle social des classes populaires, devient à la fin du Second Empire, synonyme d'émancipation.

Alisé N., 2003, *L'éducation des adultes en Moselle pendant l'Entre-deux-guerres*, mémoire de DEA sous la direction de Sylvain Schirmann, université de Metz 174 p.

Poursuite des recherches entamées sur la période du Sous le second Empire sur les cours d'adultes municipaux, les bibliothèques, mais aussi les initiatives privées émanant du patronat, de l'Eglise ou encore du Cercle messin de la Ligue de l'enseignement, dans un cadre géographique fortement industrialisé et bilingue.

Thèses

Denantes J., 2005, *Les freins à l'engagement des universités dans la formation continue*, thèse de Sciences de l'éducation, sous la direction de Jacky Beillerot, puis de Philippe Carré, Université de Paris X Nanterre.

Basée sur des enquêtes relatives aux activités de formation continue des universités de Lille 1 et de Nanterre, puis sur une recherche historique des circonstances de son développement dans les universités françaises depuis 1968, la thèse analyse et interprète l'écart que révèlent ces données, entre les discours des pouvoirs publics de toutes obédiences, qui affirment la nécessité d'un engagement des universités, et la réalité de cet engagement.

Sévilla N., 2004, *La ligue de l'enseignement – Confédération générale des œuvres laïques 1919-1939*, thèse d'Histoire, sous la direction de Jean-François Sirinelli, Paris, Institut d'Etudes Politiques

La métamorphose de l'institution, mourante dans l'après-guerre, début au milieu des années 1920... Par ses secteurs spécialisés (UFOLEP, UFOCEL, UFOLEA, UFOVAL), la Ligue comble les espaces sociaux laissés vacants. Portée par la conjoncture, elle s'oriente vers une éducation de la jeunesse aux loisirs. En revendiquant le contrôle par l'Etat de tout ce qui touche à l'éducation postscolaire, elle établit des relations étroites avec les structures d'Etat.

Ici et ailleurs

Wollschläger N. & Fries Guggenheim E., 2004, Une histoire de la formation professionnelle en Europe. De la divergence à la convergence, *Revue Européenne Formation professionnelle*, n° 32, août 2004/1

7 articles de chercheurs de différents pays européens. Signalons celui de Wolf-Dietrich Greinert : « Les "systèmes" européens de formation professionnelle – réflexions sur le contexte théorique de leur évolution historique », dans lequel l'auteur identifie trois types généraux de systèmes, sur la base d'une analyse diachronique commençant avec la révolution industrielle : le modèle de l'économie de marché libérale en Grande Bretagne, le modèle bureaucratique d'Etat en France et le modèle dual-corporatif en Allemagne. Pour la France, un article de Georges Saunier, « La place de la formation professionnelle dans l'idée d'espace européen de François Mitterrand (1981-1984). *Les résumés de ces articles sont téléchargeables sur le site du CEDEFOP* : <http://www2.trainingvillage.gr> (après inscription gratuite).

Note de lecture

Palazzeschi Y., 2005, note de lecture sur l'ouvrage du Gehfa, de Lescure E. (Dir.) *La construction du système français de formation continue*, in *Savoirs, Revue internationale de recherches en éducation et formation des adulte*, n° 7